



Wallonie

Province du Brabant wallon
Commune de 1315 INCOURT

URBANISME
AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur Laurent de LAET (Ozalit) Champ de Presenne, 19 à 1390 Grez-Doiceau.

Le bien concerné est situé Chaussée de Namur à 1315 Piétrebais, et est cadastré 04 C 45 H.

Le projet consiste en Modification des charges du permis d'urbanisme 8/2018 - utilisation d'une brique de ton rouge-brun clair et suppression des volumes secondaire en bois à l'avant des habitations et présente les caractéristiques suivantes :

- Recours contre l'octroi partiel du permis 8/2018 – réalisation des mesures de publicité dans le cadre du recours.

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables du lundi au vendredi de 9 heures à 11 heures 45, le lundi de 17 heures à 19 heures, ou sur rendez-vous à l'adresse suivante : Commune de INCOURT, Service Urbanisme, rue de Brombais, 2 à 1315 INCOURT.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur Quentin ZEERARDS, Conseiller en Aménagement du Territoire, ☎ 010/23.95.68, 📠 010/88.93.72, ✉ urbanisme@incourt.be.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 16/08/2019 au 30/08/2019 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Commune de INCOURT, rue de Brombais, 2 à 1315 INCOURT ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@incourt.be

POUR LE COLLEGE :

Le Directeur général,


F. LEGRAND.



Le Bourgmestre


L. WALRY